



Ville de Mèze

N° 547

ARRÊTE MUNICIPAL

STATIONNEMENT INTERDIT N° 9 RUE DE LA MEDITERRANEE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « BATISSEUR DURABLE », sise 7 rue de l'Industrie à Mèze, représentée par M. Sébastien Roussely,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison de travaux n° 8 rue de la Méditerranée, et notamment le stationnement d'un véhicule de chantier, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de chantier du pétitionnaire, à hauteur du n° 9 rue de la Méditerranée, du mardi 17 octobre 2023, 07h00 au mardi 24 octobre 2023, 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum p par la SARL « BATISSEUR DURABLE », sise 7 rue de l'Industrie à Mèze, représentée par M. Sébastien Roussely, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 13 octobre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

